



Cœur  
+AVC<sup>MC</sup>



## Guide de conversation

# Annoncer à ses proches son intention de faire un don testamentaire

## L'importance de communiquer ses dernières volontés

Faire un don testamentaire à un organisme de bienfaisance est une façon significative de vous assurer que vos valeurs se perpétuent. Il est toutefois normal que la réaction de vos proches à cette annonce vous préoccupe. Le présent guide vous aidera à vous préparer en vue d'une conversation ouverte et empreinte de compassion honorant votre héritage dans le respect de vos proches.

### Étape 1 : Définissez clairement la raison de votre décision.

Avant d'annoncer votre décision à vos proches, réfléchissez à l'importance que revêt ce don à vos yeux. Cela vous aidera à vous exprimer clairement et avec assurance.

#### Posez-vous les questions suivantes :

- Quelles causes ont joué un rôle important dans ma vie?
- Quel impact est-ce que je souhaite avoir après mon départ?
- Quel héritage est-ce que je souhaite laisser aux prochaines générations?

### Étape 2 : Préparez-vous à la conversation.

**Choisissez le bon moment.** Optez pour un endroit tranquille où vous pourrez parler sans distraction ni empressement.

**Préparez-vous à répondre à des questions.** Tenez compte des émotions de vos proches.

**Envisagez de coucher vos intentions par écrit.** Parfois, une lettre ou un court message sincère peut ouvrir la porte au dialogue.

### Étape 3 : Trouvez les bons mots.

Voici quelques **exemples de phrases** et de **sujets de discussion bienveillants** qui pourraient vous aider à orienter la conversation.

#### Entamez la discussion.

- « Il y a une décision importante à laquelle j'ai réfléchi et j'aimerais en parler avec vous. »
- « J'ai réfléchi aux valeurs que j'aimerais voir se perpétuer après mon départ et à la forme que cela pourrait prendre dans mon testament. »
- « J'aimerais que l'on discute de mon plan de succession à mon décès. »

#### Expliquez votre décision.

- « J'ai toujours trouvé important de soutenir [*nom de l'organisme de bienfaisance*] et je veux continuer à le faire après mon décès. »
- « Ce don n'a rien à voir avec l'héritage que j'ai prévu pour vous. Il reflète simplement une part de moi que je souhaite voir se perpétuer. »

**En permettant à vos proches de prendre part à la conversation, vous laissez entrevoir ce qui compte vraiment pour vous et vous les invitez à le célébrer et à l'honorer.**

**Des questions?** Envoyez-nous un courriel à l'adresse [donsplanifies@coeuretavc.ca](mailto:donsplanifies@coeuretavc.ca) ou appelez-nous au +1 416 386 4517.

### Étape 4 : Accueillez les émotions d'autrui.

Vos proches pourraient avoir des questions ou des inquiétudes. C'est tout à fait normal! Vous trouverez ci-dessous des exemples de réactions courantes.

#### Surprise ou malaise

- Offrez un espace de dialogue : « Je comprends que cela peut vous sembler inattendu. Je suis là pour en discuter, pas seulement pour vous l'annoncer. »

#### Inquiétude au sujet de l'héritage

- Rassurez vos proches : « Ce don n'est que l'un des éléments d'un plan global. Votre bien-être a toujours été ma priorité. »

#### Incertitude quant à la cause

- Faites part de votre expérience personnelle. Aidez vos proches à comprendre votre choix : « J'espère que mon don contribuera à vous offrir, ainsi qu'à vos enfants, un monde en meilleure santé. »

### Étape 5 : Entretenez la conversation.

Il ne devrait pas s'agir d'une conversation ponctuelle. N'hésitez pas :

- à revenir sur la question;
- à proposer à vos proches de leur présenter votre plan de succession;
- à leur transmettre votre intérêt pour la philanthropie, par exemple en les invitant à un événement ou à une réunion d'un organisme de bienfaisance.

Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada – Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 10684 6942 RR0001

Le présent document a été rédigé dans le but de vous offrir des renseignements généraux seulement. Il ne peut d'aucune façon constituer ou remplacer des conseils professionnels s'appliquant à votre situation particulière. Les personnes qui envisagent de faire un don testamentaire doivent s'informer auprès d'un conseiller ou d'une conseillère qui possède les compétences nécessaires en fiscalité et dans d'autres domaines appropriés afin de mettre en œuvre une stratégie qui leur permettra d'atteindre les objectifs souhaités.

© Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2025 | MC <sup>TM</sup> L'icône du cœur et de la / seule et l'icône du cœur et de la / suivie d'une autre icône ou de mots sont des marques de commerce de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada.